

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 19 juin 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 25

**Délibération n° BC-2023-085**

**Objet de la délibération : COMMUNE DE ROCBARON - CESSION DE LA PARCELLE  
CADASTRÉE SECTION D 0933**

L'an deux mil vingt-trois, le dix neuf juin, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles (près de la Piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 juin 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, DELZERS Catherine.

**Absents ayant donné procuration :**

VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, RULLAN Nicole donne procuration à GIULIANO Jérémy.

**Absents** : ARTUPHEL Ollivier, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, SIMONETTI Pascal.

**Secrétaire de Séance** : DELZERS Catherine

Monsieur Eric AUDIBERT expose :

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière de développement agricole sur son territoire ;

**CONSIDERANT** que le foncier agricole est soumis à une pression urbaine importante, et qu'il est nécessaire d'intervenir afin d'assurer la lutte contre les friches et de favoriser le confortement et la reprise des exploitations agricoles et la restructuration des filières ;

**CONSIDERANT** que l'Agglomération possède sept unités foncières agricoles en propriété ;

**CONSIDERANT** que la parcelle cadastrée section D n° 0933 a été donnée à bail à ferme par décision du Président n° 2021-235 en date du 29 novembre 2021 à Madame Sylvie SIMONDI pour une durée de neuf années ;

**CONSIDERANT** que la Société d'Aménagement Foncière et d'Etablissement Rural a établi une publicité pour la vente de cette parcelle ;

**CONSIDERANT** qu'une candidature a été reçue et que Madame Marion SIMONDI, cheffe d'exploitation, a été retenue pour l'acquisition de ladite parcelle lors du Comité Technique de la SAFER du 28 avril 2023 ;

**CONSIDERANT** que Madame Marion SIMONDI maintiendra le bail en cours au profit de sa mère, Madame Sylvie SIMONDI, cheffe d'exploitation et coopératrice viticole ;

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **D'APPROUVER** la cession du foncier ci-dessous désigné à Madame Marion SIMONDI, au prix de 23 400 € net :

Nom de l'acheteur	Adresse	Activité	Superficie	Montant net	Parcelle
Marion SIMONDI	1031, chemin des vignes – 83136 ROCBARON	Viticulture	11 604 m <sup>2</sup>	23 400 €	D 0933

- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes afférents à cette vente avec l'acheteur, désigné dans le tableau ci-dessus.
- **D'IMPUTER** au budget 2023, la recette correspondante.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND